

Bulletin d'histoire politique

Le principe des vases communicants (Assemblées législatives, Chambre des communes et Sénat)

Jacques Gagnon



Volume 23, numéro 2, hiver 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028894ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028894ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Gagnon, J. (2015). Le principe des vases communicants (Assemblées législatives, Chambre des communes et Sénat). *Bulletin d'histoire politique*, 23(2), 219–223. <https://doi.org/10.7202/1028894ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2015

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le principe des vases communicants (Assemblées législatives, Chambre des communes et Sénat)

JACQUES GAGNON
Politiste

Introduction

Sur le site du Parlement du Canada, on peut consulter la base de données PARLINFO qui nous donne un résumé biographique pour chacun des 4 214 députés élus à la Chambre des communes et des 925 sénateurs nommés à la Chambre haute entre 1867 et nos jours (fin septembre 2014)¹. Outre l'expérience politique fédérale de chacun de ces politiciens, on y mentionne le cas échéant leurs fonctions officielles, leur expérience provinciale ou territoriale, leur expérience municipale, leur service militaire, leurs liens de parenté avec d'autres parlementaires et leurs publications choisies. Dans cette note de recherche, je me suis intéressé aux expériences provinciales ou territoriales. On compte en effet plusieurs centaines de parlementaires qui ont transité d'un ordre de gouvernement à l'autre. J'ai donc demandé au responsable de PARLINFO de me fournir un listage particulier incluant l'ensemble des parlementaires cumulant une expérience à plus d'un palier de gouvernement².

Exemples de fiches fournies par le listage de PARLINFO

Nom	Abbott	Yurko
Prénom	John Joseph Caldwell	William J.
Province/territoire	Québec	Alberta
1 ^{re} élection provinciale	1857/01/01	1969/02/10

Affiliation politique	Libéral-conservateur	Progressiste-conservateur
1^{re} élection fédérale	1867/09/20	1979/05/22
Affiliation politique	Libéral-conservateur	Progressiste-conservateur
Nomination sénatoriale	1887/05/12	/
Affiliation politique	Libéral-conservateur	/

Une remarque préalable s'impose. On compte dans ce listage 859 individus distincts dont 78 ont connu trois nominations. Ce sont ces doublons qui expliquent le total de 937 cas dans certaines compilations. Mes trois premières synthèses concernent l'ensemble des 859 parlementaires situés dans le temps et l'espace et sur l'éventail des partis. Les quatre synthèses suivantes distinguent ces parlementaires selon leur *cursus honorum* (de député provincial à fédéral ou le contraire, de député provincial à sénateur et triples nominations). Un bref bilan conclut cette note de recherche.

Distribution géographique

Parmi les 859 députés provinciaux aussi parlementaires fédéraux, 202 sont du Québec, 166 de l'Ontario, 90 de la Nouvelle-Écosse, 85 du Nouveau-Brunswick, 68 du Manitoba, 64 de la Colombie-Britannique, 60 de l'Île-du-Prince-Édouard, 45 de la Saskatchewan, 39 de l'Alberta, 22 de Terre-Neuve-et-Labrador, 14 des Territoires-du-Nord-Ouest, trois du Yukon et un du Nunavut. Ces données correspondent en partie à l'importance démographique des provinces et territoires, mais surtout à leur entrée plus ou moins tardive dans la fédération. Rappelons-en les dates : 1867 pour le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, 1870 pour le Manitoba, 1871 pour la Colombie-Britannique, 1873 pour l'Île-du-Prince-Édouard, 1905 pour la Saskatchewan et l'Alberta, 1870 pour les Territoires-du-Nord-Ouest, 1898 pour le Yukon, 1949 pour Terre-Neuve-et-Labrador et 1999 pour le Nunavut.

Allégeances partisanes

On compte parmi nos 859 députés provinciaux 384 libéraux³, 354 conservateurs⁴, 50 sociaux-démocrates⁵, 16 créditistes, 14 péquistes, 14 indépendants et non affiliés, neuf de l'Union nationale, quatre de l'United Farmers Ontario, trois du Saskatchewan Party et 11 affiliations diverses (deux réformistes et deux progressistes, un unioniste, un du Bloc populaire, un de la Ligue nationaliste, un du Parti national, un du Yukon Party, un de l'United Farmers Manitoba et un Anti-confédération!). Ces allégeances

provinciales se reproduisent *mutatis mutandis* au palier fédéral. Parmi les 718 députés fédéraux concernés, il y a 321 libéraux⁶, 289 conservateurs⁷, 49 sociodémocrates⁸, 14 unionistes (en 1917), 11 bloquistes, 10 créditistes, huit réformistes (dans les années 1990), sept indépendants et non affiliés, quatre progressistes et cinq affiliations diverses (deux travaillistes, un du Bloc populaire, un de l'United Farmers of Ontario et un de l'United Farmers of Alberta). Au nombre des 219 sénateurs impliqués, on compte 110 libéraux, 107 conservateurs, un créditiste et un représentant du Parti national.

Distribution temporelle

Comment les élections de députés provinciaux à la Chambre des communes ainsi que les nominations au Sénat évoluent-elles dans le temps ? À cet effet, j'ai distingué quatre « générations de gouvernance » à Ottawa : le dernier tiers du XIX^e siècle (du 20 septembre 1867 au 22 juin 1896), période de gouvernements essentiellement conservateurs ; le premier tiers du siècle suivant (du 23 juin 1896 au 13 octobre 1935), période d'alternance entre gouvernements libéraux et conservateurs ; le deuxième tiers du XX^e siècle (du 14 octobre 1935 au 24 juin 1968), période de gouvernements essentiellement libéraux ; le dernier tiers du même siècle (du 25 juin 1968 au 22 janvier 2006), période d'alternance entre gouvernements libéraux et conservateurs⁹.

On peut ainsi constater que c'est dans les deux premières périodes qu'on trouve la plus forte proportion de députés provinciaux élus à la Chambre des communes (26,7 % et 33,8 % du total). Les deux dernières périodes sont moins généreuses à cet égard (19,1 % et 17,1 % du total). Par ailleurs, les nominations de députés provinciaux au Sénat évoluent à peu près dans le même sens. Elles augmentent de 20,4 % à 33 % du total, du dernier tiers du XIX^e siècle au premier tiers du XX^e siècle. Ces nominations se stabilisent entre 21,7 % et 19,9 % du total au cours des deux dernières périodes. Autrement dit, le phénomène a diminué avec le temps.

De député provincial à député fédéral

Il y a eu jusqu'à ce jour quelque 472 députés fédéraux qui ont d'abord été députés provinciaux. À remarquer que 27 d'entre eux ont commencé leur carrière politique avant 1867, dans les parlements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Colombie-Britannique et du Canada-Uni (section québécoise). Fait surprenant, il n'y a aucun député du futur Ontario parmi eux. Notons aussi qu'en 1867 une quinzaine d'individus cumulent les fonctions de député provincial et fédéral, privilège qui sera aboli à l'élection de 1874.

De député fédéral à député provincial

167 députés fédéraux passent au provincial entre 1867 et aujourd'hui. Ce qui ressemble à une rétrogradation à première vue n'en est pas toujours une. Un député battu au fédéral peut ainsi prendre sa revanche dans un autre parlement. Pour d'autres, il s'agit d'un grand bond en avant. Qu'on pense à Jean Charest, Bob Rae, Brian Tobin, premiers ministres de leur province respective, pour ne citer que quelques exemples récents. Comme disait Jules César, il vaut mieux être le premier dans ce village que le second à Rome...

De député provincial à sénateur

141 sénateurs ont été députés provinciaux avant de siéger à la Chambre haute fédérale. Inutile de dire qu'il s'agit souvent d'une récompense pour bons et loyaux services assumés au préalable pour le parti fédéral au pouvoir au moment de la nomination, ou pour son parti frère au provincial. La principale exception à la règle est celle d'Ernest Charles Manning, premier ministre créditiste de l'Alberta de 1943 à 1968 et néanmoins nommé sénateur par le premier ministre libéral Trudeau en 1970.

Les triplés

78 députés provinciaux deviennent députés fédéraux puis sénateurs. Le cas le plus curieux que j'ai remarqué est celui de Fabian Manning¹⁰. Député conservateur à l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador de 1993 à 2005, il démissionne pour être élu l'année suivante comme député fédéral. Battu à l'élection de 2008, il est nommé sénateur l'année suivante. Il démissionne en 2011 pour se représenter comme député fédéral. À nouveau battu à l'élection du 2 mai, il est renommé sénateur 23 jours plus tard. Meilleure chance la prochaine fois ?

Conclusion

Au-delà des anecdotes, quel est l'intérêt de notre comptabilité parlementaire ? Sur le plan individuel, ces passages d'une chambre à l'autre permettent d'expliquer la longévité politique de bon nombre de parlementaires. Sur le plan collectif, elle nous permet aussi d'évaluer une certaine mobilité ascendante plutôt que descendante. C'est ainsi que l'on constate qu'il y a beaucoup plus de députés provinciaux devenus députés fédéraux et/ou sénateurs que la situation contraire. Enfin, on remarque que le phénomène est plus fréquent dans la première moitié de l'histoire de la fédération (1867-1935) qu'il ne l'a été dans sa deuxième moitié (1935-2006).

Mais il ne semble pas près de disparaître pour autant : 23 députés fédéraux élus depuis janvier 2006 et 11 sénateurs nommés depuis janvier 2009 ont déjà occupé un siège de député provincial, tandis que huit députés provinciaux élus depuis janvier 2007 ont siégé auparavant à la Chambre des communes.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Avec mes sincères remerciements à David Tessier, coordonnateur de PARLINFO, et Nicolas Moncion, responsable du listage nécessaire à notre analyse. Merci aussi au Comité de rédaction du *BHP* pour ses commentaires constructifs.
2. Notons cependant que nos données n'incluent pas les conseillers législatifs présents au Nouveau-Brunswick (1867-1892), en Nouvelle-Écosse (1867-1928), au Québec (1867-1968), au Manitoba (1870-1876) et à l'Île-du-Prince-Édouard (1873-1893).
3. Incluant les libéraux indépendants et les libéraux progressistes.
4. Incluant les conservateurs indépendants, les libéraux-conservateurs et les progressistes-conservateurs.
5. Commonwealth Cooperative Federation et Nouveau parti démocratique.
6. Incluant les libéraux indépendants.
7. Incluant les conservateurs indépendants, les libéraux-conservateurs, le Parti du gouvernement national (1940) et les progressistes-conservateurs.
8. Commonwealth Cooperative Federation et Nouveau parti démocratique.
9. Les dates correspondent aux élections générales à la Chambre des communes. Mes « générations de gouvernance » comptent respectivement 29, 39, 33 et 38 années, ce qui correspond à l'acception usuelle du mot génération. Deux ouvrages m'ont inspiré à cet égard : Vincent Lemieux, *Les partis générationnels au Québec, passé, présent*, Québec, PUL, 2011 et Lawrence LeDuc, Jon H. Pammet, Judith I. McKenzie et André Turcotte, *Dynasties and Interludes, Past and Present in Canadian Electoral Politics*, Toronto, Dundurn Press, 2010. Je suis néanmoins le seul responsable du découpage chronologique proposé dans cette note de recherche.
10. D'après les données de PARLINFO, Fabian Manning ne semble pas avoir de lien de parenté avec Ernest Charles Manning ni Preston Manning.